

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Convocation : le 10 mai 2021

Affichage : le 11 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 21 présents et 21 votants

Le dix mai deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : : Mesdames et Messieurs Patrick Ledoux, Anne-Marie Lamy, Jean-Baptiste Collet, Catherine Guillemant, Gaëlle Enfrein, Jocelyn Parot, Marine Guezennec, Marianne Pinchart-Lainé, Emmanuelle Marion, Anne-Françoise Assimingue, Louis Lebocey, Sophie Raous, Julienne Barat, Nadège Reboursière, Viviane Clairel, Jean-Luc Poisnel, Philippe Capoën, Alain Tranchido, Pascal Jouin, Sylvain Tranquart et Jean-Marc Cambier.

Absents excusés : Messieurs Frédéric Clouet et Samuel Dupont

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle Enfrein

### POINT D ACTUALITES

#### Évènements passés :

- Mercredi 18 mai 2021 à 18 h 00 : CCAS
- Jeudi 20 mai 2021 à 18 h 30 à la Mairie de Louvigny : Commission Stratégie Alimentaire Locale
- Mardi 25 mai 2021 à 18 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : réunion PEL
- Du jeudi 27 au samedi 29 mai 2021 de 9 h à 19 h 45 : collecte de la Banque Alimentaire à l'entrée du centre commercial de Louvigny : 49 bénévoles se sont relayés pour couvrir les 116 heures de collecte (soit 2 h ½ par personne). Cette participation a permis de collecter 2 363 kg (contre 2 336 kg sur la collecte du printemps 2020) de denrées alimentaires et de produits d'hygiène représentant 4 700 repas.

- Samedi 29 mai 2021 de 10 h à midi : tour de plaine à la ferme « Philippe » (ferme du château) qui a réuni 27 personnes ; la visite s'est terminée place du marché à Louvigny avec une rencontre conviviale autour des commerçants.

- Lundi 31 mai 2021 à 18 h : réunion à la Mairie de Louvigny avec Jean-Philippe Vennin, Secrétaire Général de la Préfecture de Caen.

- Mercredi 2 juin 2021 à 17 h : réception des travaux d'effacement des réseaux de la rue des Rosiers

- Dimanche 6 juin 2021 : foire au grenier

- Dimanche 13 juin 2021 : Bienvenue aux J'ARTdins

- Lundi 14 juin 2021 à 19 h : conseil municipal

### **Évènements à venir :**

- Mardi 15 juin 2021 à 18 h salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny : Commission « communication, information, animation, culture »

- Mardi 15 juin 2021 à 20 h à la cafétéria du gymnase de Louvigny : Commission « sports »

- Mercredi 16 juin 2021 à 18 h à la Salle des Fêtes à Louvigny : réunion publique de présentation de création de ZAC

- Vendredi 18 juin 2021 à 17 h 30 en visio : conseil d'école de Louvigny

- Dimanche 20 juin 2021 : élections régionales et départementales : 1<sup>er</sup> tour

- Mardi 22 juin 2021 à 18 h 30 à la salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny : commission « administration et personnel »

- Mercredi 23 juin 2021 à 11 h à la Mairie de Louvigny : signature de la charte « démarche éco-responsable de réduction et de tri des déchets » formalisant la commune de Louvigny commune-pilote auprès du syndicat Syvedac

- Mercredi 23 juin 2021 à 19 h : commission « stratégie alimentaire locale » salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny

- Jeudi 24 juin 2021 à 18 h : conseil communautaire Caen la mer

- Dimanche 27 juin 2021 : élections régionales et départementales : 2<sup>ème</sup> tour

- Mardi 29 juin 2021 à 18 h 00 : CCAS

- Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 18 h : conseil communautaire Caen la mer h

- Lundi 5 juillet 2021 à 18 h 30 : conseil municipal

- Mardi 6 juillet 2021 : sortie des classes

- Mercredi 7 juillet 2021 à 18 h salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny : commission « écoute citoyenne et participation à la vie locale »

- mercredi 14 juillet 2021 à 9 h 15 ou 9 h 30 au monument aux morts de la commune (Mairie) : dépôt de gerbe

- Lundi 26 juillet 2021 à 18 h ou 19 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : conseil municipal

**PRÉSENTATION PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU BILAN DE LA MISE EN  
ŒUVRE 2019-2020 DE LA CPO ET DU POINT D'ÉTAPE SUR LA DÉMARCHE  
PEL/PEDT/PLAN MERCREDI/ACTIVITÉS PERI ET EXTRASCOLAIRES**

La présentation sera faite en séance par les représentants de la Ligue de l'Enseignement.

**TARIFICATIONS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET CANTINES ET FIXATION DES  
BAREMES DE FACTURATION EN LIEN AVEC LE QUOTIENT FAMILIAL A COMPTER  
DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

Madame Catherine Guillemant, Maire-adjointe de Louvigny, présente la nouvelle tarification des services périscolaires pour la rentrée de 2021-2022.

Il est rappelé que la commune met en avant l'égalité des chances dans sa politique Enfance-Jeunesse

Il s'agit particulièrement de favoriser l'accueil de tous les enfants et les jeunes dans les services d'accueil péri et extrascolaires, gérés directement par la commune ou dont la gestion est déléguée à la Ligue de l'enseignement du Calvados.

A cet effet, la commune de Louvigny a mis en place une tarification modulée par délibération n°14.383.18.26 du 4 juin 2018.

Il est proposé de modifier cette tarification sociale :

- en instaurant un barème se référant uniquement au quotient familial (QF) tel que calculé par la CAF ;
- en instaurant une 5<sup>ème</sup> tranche, équivalent à une 4<sup>ème</sup> tranche de minoration des tarifs, pour permettre un accès facilité aux familles dont la situation financière est précaire ;
- en instaurant un même barème pour les services mairie et les services délégués à la Ligue de l'enseignement ;
- en créant une tarification majorée de 10% pour les familles non-domiciliées à Louvigny.

Il est précisé que pour les enfants en garde alternée, chacun des parents se verra appliquer un tarif en fonction de sa situation (domicile, QF, CAF).

Cette proposition abroge les délibérations 14.383.18.26 du 4 juin 2018 (application du quotient familial), 14.383.20.47 du 22 juin 2020 (tarification services périscolaires 2020-2021) et 14.383.20.48 du 22 juin 2020 (tarification cantine 2020-2021).

Nouvelle tarification services périscolaires 2021-2022

*Les tarifs cantine sont proposés sans augmentation par rapport aux tarifs 2020-2021.*

Prix en Euro	Habitants de Louvigny				Habitants hors commune			
	élémentaire	maternelle	PAI	hors délais maternelle &	élémentaire	maternelle	PAI	hors délais maternelle &
1 repas								
QF -350	1.05	1.00	1.10	4.32	1.16	1.10	1.21	4.75
QF 351 à 620	2.11	2.00	1.10	4.32	2.32	2.20	1.21	4.75
QF 621 à 900	2.74	2.61	1.10	4.32	3.01	2.87	1.21	4.75
QF 901 à 1200	3.38	3.21	1.10	4.32	3.72	3.53	1.21	4.75
QF 1201 et +	4.22	4.01	1.10	4.32	4.64	4.41	1.21	4.75

Le repas « adulte » est fixé à 4.75 €.

*Les tarifs de garderie sont proposés selon le tableau ci-dessous.*

Il est précisé qu'afin de *dissuader les parents de dépasser de manière récurrente l'horaire de 18h30*, horaire de fin des services périscolaires de garderie maternelle soirée et d'étude primaire, *une pénalité de 10 euros sera appliquée par retard* à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Pour rappel, la tarification des services périscolaires s'organise en vacances et en forfaits.

Concernant la vacation (ou « période », par exemple de 8h20 à 8h45):

- la vacation est proposée pour l'ensemble des services périscolaires,
- toute vacation entamée est due,
- les horaires des vacances sont détaillés par service (voir tableau ci-dessous).

Concernant les forfaits :

- forfait matin pour la garderie périscolaire maternelle et pour l'accueil matinal à l'élémentaire,
- forfait soir pour la garderie périscolaire maternelle et pour l'étude à l'élémentaire,
- forfait mensuel journée (garderie du matin et du soir à la maternelle et à l'élémentaire).

SERVICES PERISCOLAIRES MATERNELLE	1 vacation	2 vacations	3 vacations	4 vacations	Forfait mensuel
GARDERIE MATINEE de 7h30 à 8h45 vacations de 25 mn	8h20 à 8h45	7h55 à 8h45	7h30 à 8h45	/	Durée illimitée
GARDERIE SOIREE de 16h30 à 18h30 vacations de 30 mn	16h25 à 16h55	16h25 à 17h25	16h25 à 17h55	16h25 à 18h30	Durée illimitée

SERVICES PERISCOLAIRES ELEMENTAIRE	1 vacation	2 vacances	3 vacances	4 vacances	Forfait mensuel
ACCUEIL MATINAL de 7h30 à 8h35 vacations de 20 & 25 mn	8h10 à 8h35	7h55 à 8h35	7h30 à 8h35	/	Durée illimitée
ETUDE (de 16h20 à 18h30) vacations de 30 & 35 mn	16h20 à 16h55	16h20 à 17h30	16h20 à 18h00	16h20 à 18h30	Durée illimitée

Prix en €uro	Habitants de Louvigny			Habitants hors-commune		
	1 vacation	forfait mensuel matinée ou soirée	forfait mensuel journée matinée & soirée	1 vacation	forfait mensuel matinée ou soirée	forfait mensuel journée matinée & soirée
QF -350	0.60	14.00	21.00	0.66	15.40	23.10
QF 351 à 620	0.80	21.00	32.00	0.88	23.10	35.20
QF 621 à 900	1.10	32.00	48.00	1.21	35.20	41.80
QF 901 à 1200	1.40	37.00	56.00	1.54	40.70	61.60
QF 1201 et +	1.50	43.00	64.00	1.65	47.30	70.40

Adopté à l'unanimité

<b>MODIFICATION DE LA GARANTIE PUBLIQUE DU PRET ACCORDÉ POUR LA CONSTRUCTION DE L'EPHAD DE LOUVIGNY</b>
---

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny informe les conseillers municipaux que la garantie publique du prêt accordé pour la construction de l'EPHAD est modifiée.

La modification principale réside sur une baisse de la partie fixe du taux.

è **Passage d'un taux de 1,19% + Livret A à un taux de 0,9% + Livret A**

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE LOUVIGNY accorde sa garantie à hauteur de 10,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 9053006,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 121581 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><b>IMPLANTATION D'ANTENNES FREE SUR LE PYLONE ORANGE, ROUTE DE THURY HARCOURT</b></p>
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de contrat avec Free mobile d'implanter des antennes sur le pylône Orange situé route de Thury-Harcourt Lieu dit « La Hogue » sur la parcelle cadastrale ZI 6.

La surface louée serait de 39m<sup>2</sup>.

Le loyer annuel du bail toutes charges incluses serait d'un montant global et forfaitaire de la somme de : **2 000€**, payable semestriellement et d'avance les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Le loyer est révisable chaque année à hauteur de 2%.

Adopté à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><b>SDEC : TRAVAUX RUE MOISSON</b></p>
--

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny, présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût global de cette opération, sur les bases de cette étude définitive, est de 23 734.69 € TTC. La participation de la Communauté Urbaine CAEN LA MER est de 7 456.55€ et la participation de la commune de LOUVIGNY est de 2 600.30€ pour la partie « éclairage public ».

Ce projet bénéficie d'une aide spécifique de 60% pour la résorption des fils nus basse tension.

Les parties électricité et télécommunication seront financées par la communauté urbaine CAEN LA MER et la partie éclairage public par la commune de LOUVIGNY.

Adopté à l'unanimité.

## NUMÉROTATION DE VOIRIE

Monsieur Pascal Jouin, Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal que le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement son courrier et pour diverses démarches de la vie quotidienne (visites, recensement, livraisons, accès des services publics et d'urgence, etc.).

Ce numéro est attribué par les services municipaux sur demande du propriétaire ou du gestionnaire de l'immeuble en question. Ce numérotage concerne les voies publiques ou privées, nouvellement dénommées et ouvertes à la circulation publique.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un immeuble, d'une résidence ou d'une habitation :

- Nouvellement construit ;
- Existant, mais dépourvu de numéro de voirie ;
- Desservi par une voie privée ou publique nouvellement baptisée ;

La procédure de numérotage se clôt par une notification de la décision au demandeur et par une diffusion du numéro de voirie à l'ensemble des services publics intéressés.

En l'espèce, à la demande de 2 propriétaires d'habitations desservies par le Chemin des Douais, qui rencontrent des difficultés avec les services de distribution du courrier et de livraison.

Il est nécessaire de numéroter les habitations qui sont localisées dans les corps de ferme desservi par le Chemin des Douais. Il est proposé d'attribuer :

- Le n° 1 à l'unité foncière regroupant les parcelles AH 34, 128, 145,143 et 141,
- Le n° 2 à l'unité foncière regroupant les parcelles AH 149, 142, 140, 125, 92, 90, 117 et 130,
- Le n° 3 à l'unité foncière regroupant les parcelles AH 147, 123, 124 et 127,
- Le n° 4 à l'unité foncière regroupant les parcelles AH 97, 38 et 39,
- Le n° 5 à l'unité foncière regroupant les parcelles AH 96 et 116.

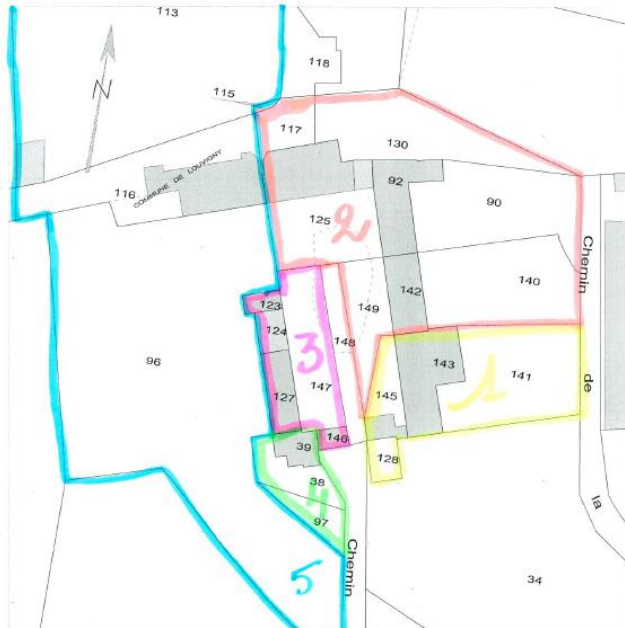
DEPARTEMENT  
COMMUNE  
LOUVIGNY 2017

MAIRIE  
SERVICE DU PLAN

<Convexe>  
Section: AH

Echelle: 1/850  
(Echelle d'origine: 1/1000)

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES